

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 20

Artikel: Une école sociale pour jeunes filles

Autor: Compain, Louise

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 15.—
 2 cases. » » 30.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Journée féminine romande. — Une école sociale pour jeunes filles : L. COMPAIN. — Les Réunions féministes de Rome : I. La Session plénière du Conseil international des Femmes : P. CHAPONNIÈRE et D^r C.-W. ; II. Le Meeting de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes ; III. Le Congrès international des Femmes : J. DE LA RIVE. — De ci, de là... — Chronique féministe française : La période électorale et la propagande suffragiste : Pauline REBOUR. — Notre Bibliothèque : *Le Syndicalisme*. — A travers les Sociétés.

AVIS. — Nous remercions vivement tous ceux de nos abonnés qui ont bien voulu nous rendre le service de nous renvoyer le numéro de février que nous demandions. Osons-nous leur adresser encore une fois la même requête en ce qui concerne le numéro d'avril 1914 (n° 18) qui est également épuisé ?
 L'Administration du Mouvement Féministe.

Journée féminine romande.

La Commission d'organisation de la Journée féminine romande nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Diverses circonstances ne nous ayant pas permis d'organiser la Journée romande au mois de mai, comme l'année dernière, ni en juin, à cause de la presse des examens de fin d'année scolaire, nous en avons fixé la date au

Jeuudi 3 Septembre.

« Le lieu de rencontre de cette année sera l'*Exposition nationale à Berne*, et le sujet de la réunion : *L'œuvre de la femme suisse à l'Exposition nationale* :

- a) dans les œuvres sociales ;
- b) dans les questions ménagères et domestiques ;
- c) dans les arts ;
- d) dans les arts domestiques appliqués à l'industrie.

« Les programmes détaillés de la Journée romande seront envoyés dans la seconde quinzaine d'août ; on pourra également se les procurer dans les Unions de Femmes du Canton de Vaud, à l'Union féministe de Neuchâtel, et à l'Union des Femmes de Genève. »

Une Ecole sociale pour jeunes Filles¹

L'intelligente et noble idée de préparer les jeunes filles à la vie sociale en leur offrant la possibilité de faire des études spéciales, à la fois théoriques et pratiques, est venue, voici quelques années, à M^{lle} Alice Salomon, secrétaire générale du Conseil national des Femmes allemandes. L'idée est réalisée depuis 1908.

Ce qui distingue l'Ecole sociale de Berlin de l'Ecole des hautes études sociales et du Collège libre des sciences sociales

¹ Notre collaboratrice, M^{me} L. Compain dont on n'a pas oublié les conférences à Lausanne et à Genève préconisant « l'initiation sociale de la femme » vient de visiter, en mission officielle, l'école sociale créée par M^{lle} A. Salomon à Berlin, et a bien voulu donner aux lecteurs du *Mouvement Féministe* la primeur de ses impressions à cet égard. (Réd.).

de Paris, c'est qu'elle s'adresse exclusivement à un public de jeunes filles et qu'elle vise à leur donner un enseignement, où la théorie doit surtout servir de base à l'action. La situation même de l'Ecole éclaire immédiatement le visiteur sur la pensée de sa fondatrice. Elle occupe pour le moment quelques classes à l'Institut Pestalozzi pour jardins d'enfants, et si demain elle quitte cet abri devenu trop étroit, ce sera pour s'installer dans le même jardin à quelques pas. Dans ce vaste terrain, au milieu duquel est situé l'Institut, ont d'ailleurs élu domicile une école ménagère pour jeunes filles du peuple et un autre jardin d'enfants plus populaire que celui de l'Institut. Ainsi l'école se trouve et se trouvera encore placée au milieu d'un centre d'éducation populaire qui, pour elle, deviendra centre d'action.

Les jeunes filles qui la fréquentent ont toutes terminé leurs études secondaires et sont pour la plupart âgées de 20 à 25 ans. Cependant il n'est point de limite d'âge. Elles arrivent à l'école, les unes poussées par le désir d'entrer plus tard comme fonctionnaires rétribuées, dans des œuvres d'action philanthropique ou sociale, les autres mues par le besoin d'agir utilement dans la société.

L'enseignement qu'elles reçoivent est assez étendu. Il comprend l'étude de l'organisation politique de l'empire allemand et des partis qui composent le Parlement. Puis viennent les études sociologiques proprement dites, c'est-à-dire des grands systèmes économiques des écoles et des utopistes. C'est ainsi que les élèves de l'Ecole sociale sont mises successivement au courant des théories conservatrices, du socialisme de Karl Marx et de Proudhon, des utopies de Fourier et de Saint-Simon. On n'a pas négligé de les mettre en contact avec la pensée de Rousseau, non plus qu'avec celle de Fichte, de Ruskin et de Tolstoï. On leur a fait aussi quelques leçons sur le syndicalisme et la coopération. Cependant, si on leur a conté la belle histoire des Pionniers de Rochdale, on a un peu négligé de les mettre en rapport avec le développement contemporain. Ce n'est pas à l'école de M^{lle} Salomon que l'on put m'indiquer l'adresse de la Coopérative centrale de consommation de Berlin, qui représente cependant une force ouvrière considérable, et je crois bien que les élèves ignorent aussi le chemin de la *Maison des Syndicats* que j'arriverai à trouver par une toute autre voie. C'est que, peut-être, en dépit de son titre, l'école sociale pour jeunes filles est, plutôt encore qu'un office de renseignements sur la vie économique, une haute école de *philanthropie sociale*. Tel me paraît être (et je le trouve à l'instant) le nom qui lui conviendrait véritablement.

A côté, en effet, des leçons théoriques qu'elles reçoivent, les jeunes élèves sont astreintes à des exercices pratiques. Elles vont dans le jardin populaire s'occuper des petits enfants pauvres. Elles vont à la classe de garde qui, en Allemagne, dure toute l'après-midi; elles vont à l'École ménagère; elles apprennent aussi avec un soin touchant à faire des travaux qui peuvent être utiles à la ménagère pauvre : raccommodage, tricot, cuisine simple. Quelques-unes d'entr'elles s'offriront comme aides dans ces bureaux de placement municipaux qui fonctionnent si utilement en Allemagne, ou bien dans les bureaux de statistique sociale.

Cet esprit de haute et intelligente philanthropie qui anime l'enseignement de l'école et ses élèves est tout à fait, me semble-t-il, en rapport avec la tendance actuelle du gouvernement allemand. On s'occupe beaucoup du peuple en Allemagne : lois d'assurances, contre la maladie, les accidents, la maternité; lois qui astreignent les patrons à envoyer leurs apprentis à la *Handwerkskammer* (école d'apprentissage); lois scolaires qui assurent le perfectionnement de l'instruction des enfants du peuple, sont les preuves vivantes de cette préoccupation du gouvernement impérial. Et cependant l'Allemagne demeure le pays hiérarchisé par excellence, celui où le sentiment de la division et de la superposition des classes existe avec le plus de force, avec plus de force, je crois, qu'en Angleterre. Il n'est donc pas surprenant qu'une école s'adressant très spécialement aux jeunes filles des classes aisées ait pour tendance d'en faire des philanthropes intelligentes, plutôt que des participantes du grand mouvement de transformation économique que sont les coopératives et les syndicats.

Le succès croissant de l'école prouve d'ailleurs qu'elle répond à un besoin. Ses 120 élèves étouffent maintenant dans les classes trop petites qui leur furent réservées. Elles vont émigrer dans une jolie maison neuve où l'espace leur sera moins ménagé. Et la fondatrice de cette œuvre si intéressante et si utile doit éprouver aujourd'hui la joie légitime de la semeuse qui voit la moisson onduler sur les sillons qu'elle creusait hier dans l'anxiété et l'espérance.

Louise COMPAIN.

Les Réunions féministes de Rome

I. La Session plénière du Conseil international des Femmes.

A. Les Séances de travail.

Genève, mai 1914.

Chère Rédactrice,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander de résumer pour vous mes impressions sur la session plénière du Conseil international des Femmes qui s'est tenue à Rome du 5 au 14 mai.

Après Londres, après Berlin, après Toronto, il appartenait à la Ville Éternelle d'accueillir à son tour, dans son cadre de beauté incomparable, les déléguées des 21 pays affiliés au Conseil, venues pour traiter ensemble quelques-unes des questions importantes que notre époque pose à la femme.

Comme nous, et bien avant nous, nous dit-on, les matrones romaines se réunissaient au Mont Quirinal d'abord, au Forum de Trajan plus tard, afin d'y traiter ensemble des questions de cérémonial, de costume, voire même de préséance; nos problèmes d'aujourd'hui les ont-elles abordés... qui nous le dira ?

D'autres plumes que la mienne diront sans doute ce que fut l'accueil des femmes italiennes et de leur présidente, la comtesse Spalletti, avec quel soin et quelle bonne grâce elles avaient préparé à celles que les travaux du Conseil international groupaient dans leurs murs, non seulement des réceptions charmantes, mais pour celles auxquelles les séances de travail laissaient quelques loisirs, des visites intéressantes aux nombreuses œuvres sociales ou philanthropiques fondées ou dirigées par des femmes, ainsi que des visites aux différents musées et aux merveilles artistiques qu'ils renferment. Je me bornerai ici à vous dire quelques mots des questions traitées en séance du Conseil et de quelques résolutions qui y ont été votées.

Pour celles qui, comme moi, ont assisté déjà à d'autres assemblées du Conseil international, celle de cette année représente un progrès très décisif, tant par le nombre des sujets qui y ont été traités que par leur importance.

La cause principale, à notre avis, de ce développement, très normal d'ailleurs, doit, nous semble-t-il, être cherchée dans l'activité plus grande déployée par les diverses Commissions permanentes et dans le fait que celles-ci, au lieu de se réunir une fois en cinq ans comme précédemment, ont été convoquées, depuis les assemblées de Toronto, chaque fois que le Comité exécutif s'est réuni. Cette innovation, laquelle, il faut bien le dire, constitue pour les Conseils nationaux une nouvelle et lourde charge, nous semble néanmoins de nature à donner aux travaux du Conseil une base solide et définitive.

La plupart des propositions figurant au programme des récentes assemblées de Rome, et au sujet desquelles le Conseil a été appelé à se prononcer, émanaient, en effet, des Commissions.

Sur la proposition de la *Commission pour la Paix et l'Arbitrage*, le Conseil international s'est prononcé en faveur du principe de la médiation dans les conflits internationaux.

Dans le domaine du *droit civil*, l'assemblée a voté les résolutions suivantes : 1° concernant la Femme mariée : « Le Conseil international des Femmes recommande aux Conseils nationaux affiliés de s'efforcer d'obtenir des lois qui garantissent l'intégrité de la capacité civile de la femme mariée, quant à sa personne et à ses biens ; » 2° concernant les droits de la mère : « Le C. I. F. émet le vœu que, dans tous les Conseils affiliés, la loi sanctionne l'égalité de droits du père et de la mère, quant à la garde, la tutelle, l'éducation et le droit de correction de leurs enfants communs. Et que la loi stipule en outre qu'en cas de dissentiment grave des parents et à la demande de l'un d'entre eux, la décision soit remise à l'autorité compétente. »

— Un autre vœu adopté insiste sur l'importance qu'il y a à ce que des mesures légales soient prises pour qu'une pension alimentaire soit allouée dans tous les cas aux épouses, aux mères et aux enfants — tant légitimes que nés hors du mariage, et engage tous les Conseils nationaux à travailler dans leurs pays respectifs à obtenir une convention internationale assurant l'exécution des décisions des tribunaux de tous pays.

La question de la nécessité de l'établissement, dans tous les pays qui ne les possèdent pas encore, de tribunaux spéciaux pour enfants était également à l'ordre du jour et n'a pas donné lieu à une longue discussion, chacun étant pleinement convaincu de l'urgence qu'il y a à soustraire les enfants coupables de crimes ou de délits à la procédure suivie pour les adultes et aux promiscuités des établissements pénitentiaires ordinaires. Convaincu également de l'absolue nécessité qu'il y a dans l'intérêt même des enfants à donner aux femmes un rôle et une part d'influence dans les tribunaux pour enfants, le Conseil a adopté le vœu suivant : « Le C. I. F. insiste fortement pour que les